



Return Bids to:
Retourner les soumissions à:

Service CPC Connect
Réception des soumissions Ressources naturelles Canada / Voir
ici pour les instructions de soumission des soumissions

Request for Proposal (RFP) AMENDMENT

Demande de proposition (DDP) MODIFICATION

Proposition à: Ressources Naturelles Canada
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté le Roi du chef du
Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la
présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction
énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments – Commentaires

Issuing Office – Bureau de distribution
Direction de la gestion des finances et de
l'approvisionnement Ressources naturelles Canada
580 rue Booth
Ottawa, Ontario
K1A 0E4

Title – Sujet Service de Conciergerie Ressources Naturelles Canada, Centre forestier du Nord	
Solicitation No. – No de l'invitation NRCan-5000074794	Date 14 september 2023
Requisition Reference No. - N° de la demande 177125	Amendment No. – Modification No. 002
Solicitation Closes – L'invitation prend fin à – at 14:00 (heure avancée de l'Est (HAE)) le – on 25 septembre 2023	
Address Enquiries to: - Adresse toutes questions à: Thihan.Dissanayake@NRCan-RNCan.gc.ca	
Telephone No. – No de telephone 613-293-9901	
Destination – of Goods and Services: Destination – des biens et services: Centre forestier du Nord 5320 122 St NW, Edmonton, AB T6H 3S5	
Security – Sécurité CETTE DEMANDE COMPORTE UNE EXIGENCE DESÉCURITÉ.	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No.:- No. de téléphone: Email – Courriel :	
Name and Title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date


Modification No. 001 de DDP NRCan-50000 - Cette modification est préparée pour

- Annexe 1 de l'énoncé des travaux, et ;

La DDP est donc modifiée de la manière suivante:

**1. Au Annexe 1 de l'énoncé des travaux,
Supprimer : Au complet**

Insérer:

Annexe 1 de l'énoncé des travaux Fréquence d'exécution des travaux de Ressources naturelles Canada Centre de foresterie du Nord – Contrat de services de nettoyage et d'entretien	
EDT 4.1.1 Planchers – Bureaux, laboratoires et toilettes	Fréquence
a. Tous les planchers des salles de bain et de la réception doivent être balayés et nettoyés à la vadrouille quotidiennement et sur une base hebdomadaire pour les aires de bureaux et les laboratoires ou à la demande du chargé de projet, à l'aide d'une méthode de contrôle de la poussière.	quotidiennement hebdomadairement
b. Les plinthes doivent être nettoyées et les marques doivent être effacées toutes les deux semaines dans les bureaux et les laboratoires et quotidiennement dans les salles de bain ou à la demande du chargé de projet.	quotidiennement toutes les deux semaines
d. Toutes les surfaces de plancher nécessitant un cirage devront être décapées complètement, de sorte à enlever toute la cire, sur une base annuelle. Les planchers doivent être rincés avec de l'eau tiède et propre, et deux couches de cire doivent être appliquées après un décapage complet. Chaque couche de cire doit être polie après le séchage. Il faut éliminer les accumulations de cire sous les meubles, les plinthes, les portes et les cadres de porte. Ces travaux doivent être réalisés entre 18 h et 6 h les jours ouvrables ou les fins de semaine, avec l'approbation du chargé de projet.	annuellement
EDT 4.1.2 Planchers dans les corridors	
a. Tous les planchers doivent être balayés quotidiennement selon une méthode de contrôle de la poussière. Tous les planchers doivent être nettoyés à la vadrouille selon l'horaire en place.	quotidiennement
b. Toutes les plinthes doivent être nettoyées et toutes les marques doivent être effacées mensuellement.	mensuellement
c. Entre les mois d'octobre et de mai, les planchers devront être nettoyés plus souvent au quotidien entre les points d'entrée et l'ascenseur/l'escalier principal. La réception (y compris le vestibule) devra également être nettoyée plus souvent quotidiennement.	quotidiennement automne/hiver
d. Toutes les surfaces de plancher nécessitant un cirage devront être décapées complètement, de sorte à enlever toute la cire, sur une base annuelle. Les planchers doivent être rincés avec de l'eau tiède et propre, et deux couches de cire doivent être appliquées après un décapage complet. Chaque couche de cire doit être polie après le séchage. La cire qui s'accumule sur les plinthes, les portes, les cadres de porte et les murs doit être retirée. Ces travaux doivent être réalisés entre 18 h et 6 h les jours ouvrables ou les fins de semaine, avec l'approbation du chargé de projet.	annuellement
EDT 4.1.3 Planchers – Céramique, marbre, carreaux ou tuiles en céramique	
- Tous les planchers doivent être balayés quotidiennement selon une méthode de contrôle de la poussière.	quotidiennement
- Tous les planchers doivent être nettoyés à la vadrouille quotidiennement pour éliminer la saleté, effacer les marques et éliminer les substances étrangères.	quotidiennement
a. Toutes les plinthes doivent être nettoyées et toutes les marques doivent être effacées mensuellement.	mensuellement
b. Sur une base annuelle, le carrelage et le coulis sur lesquels un scellant doit être appliqué doivent être entièrement nettoyés, et un scellant doit ensuite être appliqué.	annuellement
EDT 4.1.4 Planchers en béton – Planchers avec et sans revêtement époxydique	
a. Les planchers en béton et les planchers avec revêtement époxydique qui se trouvent dans les corridors doivent être balayés et nettoyés à la vadrouille quotidiennement.	quotidiennement
Les planchers en béton et les planchers avec revêtement époxydique qui se trouvent dans les bureaux, les magasins et les ateliers doivent être balayés sur une base hebdomadaire et nettoyés à la vadrouille toutes les deux semaines.	hebdomadairement toutes les deux semaines
c. Les planchers en béton et les planchers avec revêtement époxydique qui se trouvent dans les aires communes de la serre, le bâtiment de tête, les chambres froides et la grange jaune doivent être balayés et nettoyés à la vadrouille sur une base hebdomadaire.	hebdomadairement



d. Toutes les plinthes doivent être nettoyées et toutes les marques doivent être effacées tous les trois mois.	3 mois
EDT 4.1.5 Planchers recouverts de tapis – Bureaux administratifs, salles de réunion et salles de conférence	
a. L'aspirateur doit être passé sur les planchers recouverts de tapis qui se trouvent dans les aires à bureaux sur une base hebdomadaire.	hebdomadairement
b. L'aspirateur doit être passé sur les planchers recouverts de tapis qui se trouvent dans les bureaux administratifs, les salles de réunion et les salles de conférence tous les trois jours.	3 jours
e. Toutes les plinthes doivent être nettoyées et toutes les marques doivent être effacées mensuellement.	mensuellement
f. Il faut passer l'aspirateur sur les tapis de l'entrée et passer la vadrouille autour de ces tapis quotidiennement, entre les dates de changement.	quotidiennement
EDT 4.2.1 Meubles – Nettoyage avec un chiffon humide et de l'eau propre désinfectante	
a. Tous les meubles, classeurs, cloisons, rebords de fenêtre et cadres de portes des bureaux doivent être époussetés toutes les deux semaines, dans la mesure où cela s'applique.	toutes les deux semaines
b. Toutes les surfaces verticales exposées des meubles, des classeurs, des stores, des portes et des cadres de portes doivent être époussetées mensuellement, dans la mesure où cela s'applique.	mensuellement
c. Tout le mobilier de bureau, y compris les pattes de chaise et les accoudoirs, doit être nettoyé au chiffon humide mensuellement.	mensuellement
d. Les dessus de table, les chaises, les comptoirs, la surface extérieure des micro-ondes, la surface extérieure des réfrigérateurs et les armoires de la cafétéria doivent être nettoyés avec un chiffon quotidiennement.	quotidiennement
e. Toutes les pattes des tables et des chaises de la cafétéria doivent être nettoyées avec un chiffon mensuellement ou à la demande du chargé de projet.	mensuellement
f. Les éviers et les comptoirs des bureaux administratifs doivent être nettoyés sur une base hebdomadaire.	hebdomadairement
g. Toutes les surfaces des meubles, des classeurs et des cloisons des salles de réunion, des salles de conférence, du Centre d'apprentissage autochtone et des bureaux administratifs doivent être nettoyées avec un chiffon humide toutes les deux semaines.	toutes les deux semaines
h. Les cadres et les sillons des tableaux noirs et des tableaux blancs doivent être nettoyés sur une base hebdomadaire.	hebdomadairement
i. Toutes les bibliothèques et les présentoirs de dépliants informatifs des bureaux, de la réception et des corridors doivent être époussetés tous les deux mois, y compris le dessus.	2 mois
EDT 4.3.1 Laboratoires	
a. Tous les planchers durs des laboratoires doivent être balayés et nettoyés à la vadrouille sur une base hebdomadaire.	hebdomadairement
c. Tous les contenants à déchets et de recyclage doivent être vidés quotidiennement.	quotidiennement
d. Tous les contenants doivent être nettoyés au chiffon sur une base hebdomadaire, à l'intérieur comme à l'extérieur, y compris le couvercle, le cas échéant. L'extérieur des portes, des poignées et du cadre de porte (du côté du corridor seulement pour les portes d'entrée des laboratoires) doit être nettoyé et désinfecté toutes les deux semaines.	hebdomadairement toutes les deux semaines
EDT 4.3.2 Embrasures de portes, cloisons et murs intérieurs	
a. Tous les murs intérieurs, les blocs de verre encastrés et les cloisons des bureaux doivent être nettoyés au chiffon humide sur une base annuelle.	annuellement
b. Tous les murs intérieurs et les cloisons des corridors doivent être nettoyés au chiffon humide tous les 18 mois.	18 mois
c. Tous les cadres de portes, entrées, seuils, panneaux et passages, s'il y a lieu, doivent être nettoyés au chiffon humide tous les six mois.	6 mois
d. Tous les cadres et toutes les surfaces en verre doivent être époussetés et nettoyés au chiffon humide tous les six mois.	6 mois
e. Les revêtements muraux en bois et les éléments de décor doivent être époussetés et nettoyés au chiffon humide tous les six mois.	6 mois
f. Tous les éléments en bois doivent être huilés aux 18 mois.	18 mois
g. Tous les appareils d'éclairages des appliques murales doivent être nettoyés au chiffon humide sur une base annuelle.	annuellement
h. Tous les revêtements muraux en vinyle qui se trouvent dans l'escalier principal doivent être nettoyés tous les trois mois.	3 mois
EDT 4.3.3 Escaliers	
a. Toutes rampes doivent être nettoyées et désinfectées quotidiennement.	quotidiennement
b. Les rampes verticales doivent être époussetées et nettoyées au chiffon humide sur une base hebdomadaire.	hebdomadairement
c. Les rampes de bois encastrées doivent être nettoyées et désinfectées sur une base hebdomadaire.	hebdomadairement
e. L'escalier principal doit être balayé et nettoyé à la vadrouille quotidiennement.	quotidiennement



f. L'escalier de l'aile administrative doit être balayé et nettoyé à la vadrouille tous les trois jours.	3 jours
g. Les escaliers des sorties de secours (situés au N-O et au S-O du bâtiment principal) doivent être balayés et nettoyés à la vadrouille sur une base hebdomadaire.	hebdomadaire
h. L'intérieur, les panneaux de porte, les poignées et les cadres de toutes les portes d'urgence situées à l'intérieur des escaliers administratifs et d'urgence doivent être nettoyés au chiffon toutes les deux semaines.	toutes les deux semaines
i. Les panneaux, les seuils, les poignées et les cadres (des deux côtés) de toutes les portes des escaliers doivent être nettoyés tous les trois jours.	3 jours
EDT 4.3.4 Ascenseurs	
a. L'aspirateur doit être passé sur les faux-planchers, et ceux-ci doivent être nettoyés à la vadrouille quotidiennement.	quotidiennement
b. Les panneaux extérieurs et intérieurs des portes des ascenseurs doivent être nettoyés au chiffon sur une base hebdomadaire.	hebdomadairement
c. Les boutons d'appel intérieurs et extérieurs doivent être nettoyés et désinfectés quotidiennement.	quotidiennement
d. Les murs intérieurs et les rembourrages intérieurs doivent être nettoyés sur une base hebdomadaire.	hebdomadairement
e. Le capitonnage de la structure doit être retiré et nettoyé des deux côtés, en plus du mur intérieur, sur une base annuelle.	annuellement
f. Le plafond des ascenseurs doit être nettoyé tous les six mois.	deux fois par année
EDT 4.3.5 Nettoyage des fenêtres	
a. La surface intérieure de toutes les fenêtres et de tous les rebords de fenêtre des bureaux doivent être nettoyés sur une base annuelle.	annuellement
b. L'intérieur des fenêtres des corridors doit être nettoyé mensuellement.	mensuellement
c. L'intérieur des fenêtres de la réception orientées vers le sud doit être nettoyé tous les deux mois.	2 mois
d. Les fenêtres de la réception et de l'entrée principale orientées vers le nord, y compris les cloisons de verre du vestibule, doivent être nettoyées sur une base hebdomadaire, à l'intérieur comme à l'extérieur.	hebdomadairement
e. L'intérieur et l'extérieur des portes de verre de la réception principale doivent être nettoyés quotidiennement. Les poignées de porte doivent être nettoyées et désinfectées quotidiennement.	quotidiennement
f. Les portes coulissantes en verre de la réception, ainsi que leurs cadres et leurs glissières, doivent être nettoyées sur une base hebdomadaire.	hebdomadairement
h. L'intérieur et l'extérieur des fenêtres des bureaux des services de commissionnaires, de même que les portes et les cadres, doivent être nettoyés toutes les deux semaines.	toutes les deux semaines
i. Les portes de verre de l'entrée centrale nord, y compris l'intérieur et l'extérieur des vitres du vestibule, doivent être nettoyés sur une base hebdomadaire.	hebdomadairement
j. Les portes de verre de l'entrée centrale sud, y compris l'intérieur et l'extérieur des vitres, doivent être nettoyés sur une base hebdomadaire.	hebdomadairement
k. Les portes de verre de l'entrée centrale nord-ouest, y compris l'intérieur et l'extérieur des vitres, doivent être nettoyées sur une base hebdomadaire.	hebdomadairement
k. Les portes des bureaux, des escaliers et des ateliers qui ont des éléments en verre doivent être nettoyées mensuellement, à l'extérieur comme à l'intérieur, y compris les cadres.	mensuellement
l. Les portes des laboratoires qui ont des éléments en verre doivent être nettoyées mensuellement (à l'extérieur seulement, soit du côté du corridor), y compris les cadres.	mensuellement
m. L'intérieur et l'extérieur de la cloison vitrée coulissante, ainsi que le cadre et les poignées de la pièce 2034, doivent être nettoyés sur une base hebdomadaire.	hebdomadairement
n. Les poignées de porte de tous les accès du bâtiment doivent être nettoyées et désinfectées quotidiennement, à l'intérieur comme à l'extérieur.	quotidiennement
EDT 4.3.6 Salles de bain/vestiaires	
a. Les toilettes, les sièges, les urinoirs et les éviers doivent être nettoyés et désinfectés quotidiennement. En raison d'une plus grande utilisation, les toilettes des femmes situées dans l'aire de réception doivent être nettoyées deux fois par jour.	quotidiennement deux fois par jour
b. Les comptoirs, les miroirs, l'extérieur des contenants à déchets et les robinets doivent être nettoyés avec un chiffon quotidiennement.	quotidiennement
c. Tous les points de contact comme les sièges, les robinets, les distributeurs de savon et de serviettes, les poignées de porte et les mécanismes de verrouillage des cabines doivent être nettoyés et désinfectés quotidiennement.	quotidiennement
d. Les boîtes sanitaires doivent être vidées, nettoyées et désinfectées, et les sacs jetables doivent être remplacés, au besoin, quotidiennement.	quotidiennement
e. Toutes les cuvettes des toilettes et tous les urinoirs doivent être détartrés sur une base hebdomadaire.	hebdomadairement



f. Les distributeurs de savon, les supports pour rouleau de papier hygiénique et les supports pour essuie-tout doivent être remplis quotidiennement ou au besoin.	quotidiennement
g. Tous les murs et les cloisons métalliques des salles de bains doivent être nettoyés quotidiennement.	quotidiennement
h. Les plafonds doivent être nettoyés tous les six mois, et les taches doivent être enlevées lorsque nécessaire.	deux fois par année
i. L'extérieur des panneaux des portes et les cadres intérieurs et extérieurs des portes doivent être nettoyés mensuellement.	mensuellement
j. Les panneaux de portes intérieures doivent être nettoyés et désinfectés quotidiennement.	quotidiennement
k. Les douches des vestiaires doivent être nettoyées sur une base hebdomadaire.	hebdomadairement
l. Les planchers des vestiaires doivent être nettoyés toutes les deux semaines.	toutes les deux semaines
m. Les panneaux, les poignées, les cadres intérieurs et extérieurs des portes des vestiaires et les murs doivent être nettoyés mensuellement.	mensuellement
n. L'intérieur et l'extérieur de tous les casiers (s'ils sont déverrouillés) doivent être nettoyés sur une base annuelle.	annuellement
EDT 4.3.7 Entrées – Intérieur/extérieur	
a. Les surfaces bétonnées à l'extérieur des entrées, les escaliers et les zones autour des supports à vélos et des bacs à sable doivent être balayés sur une base hebdomadaire.	hebdomadairement
b. Le nettoyage de tous les panneaux de portes, cadres et seuils extérieurs doit se faire une fois par mois.	mensuellement
c. Les vestibules d'entrée doivent être balayés quotidiennement, et l'aspirateur doit être passé sur les tapis une fois par jour.	quotidiennement
d. Les planchers des vestibules doivent être nettoyés à la vadrouille une fois par semaine de mai à octobre et une fois par jour de novembre à avril. Les plinthes et les parties inférieures des cadres de fenêtres et de porte (les parties en métal) doivent être nettoyées en même temps que les planchers.	hebdomadairement chaque saison quotidiennement
e. Les trois (3) nettoyeurs à chaussures et bottes Boot Boy doivent être nettoyés tous les six mois.	deux fois par année
f. Les réceptacles pour mégots de cigarettes doivent être vidés, et l'intérieur et l'extérieur doivent être lavés toutes les trois semaines.	3 semaines
EDT 4.3.8 Vidage des contenants à déchets, des sacs à déchiqueteuses et des contenants de recyclage pour le papier et le plastique	
a. Le contenant à déchets de la grange jaune doit être vidé tous les trois jours. Les sacs en plastique doivent être remplacés au besoin.	3 jours
b. L'intérieur et l'extérieur du contenant à déchets de la grange jaune doivent être nettoyés mensuellement.	mensuellement
c. Les contenants à déchets de la serre, du bâtiment de tête et des chambres froides doivent être vidés sur une base hebdomadaire. Les sacs en plastique doivent être remplacés au besoin.	
d. L'intérieur et l'extérieur des contenants à déchets de la serre, du bâtiment de tête et des chambres froides doivent être nettoyés une fois par mois.	mensuellement
e. Les contenants à déchets des bureaux doivent être vidés quotidiennement. Les sacs en plastique doivent être remplacés au besoin.	quotidiennement
f. L'intérieur et l'extérieur des contenants à déchets des bureaux doivent être nettoyés tous les six mois.	deux fois par année
g. Les contenants à déchets dans les corridors doivent être vidés quotidiennement. Les sacs en plastique doivent être remplacés au besoin.	quotidiennement
h. L'intérieur et l'extérieur des contenants à déchets des corridors doivent être nettoyés tous les deux mois.	2 mois
i. Les déchets de la salle de maintenance et de l'atelier de menuiserie doivent être vidés tous les trois jours.	3 jours
j. Les contenants à déchets et de recyclage de la cafétéria doivent être vidés quotidiennement.	quotidiennement
k. L'intérieur et l'extérieur des contenants à déchets et de recyclage de la cafétéria doivent être nettoyés sur une base hebdomadaire.	hebdomadairement
l. Les contenants à déchets et de recyclage des salles de conférence doivent être vidés tous les trois jours.	3 jours
m. L'intérieur et l'extérieur des contenants à déchets et de recyclage des salles de conférence doivent être nettoyés sur une base hebdomadaire.	hebdomadairement
n. Les contenants de recyclage doivent être vidés tous les trois jours.	3 jours
o. L'équipement de déchiquetage de papier doit être vidé et nettoyé toutes les deux semaines. Les sacs en plastique doivent être remplacés au besoin.	toutes les deux semaines
p. L'intérieur et l'extérieur des contenants de recyclage doivent être nettoyés tous les trois mois. Les sacs en plastique doivent être remplacés au besoin.	3 mois
EDT 4.3.9 Placards d'entretien, éviers des ateliers, fontaines d'eau	
b. L'intérieur et l'extérieur des bacs de transport de déchets noirs doivent être nettoyés au chiffon toutes les deux semaines.	2 semaines



d. Le nettoyage général des placards d'entretien et de la salle à manger doit être fait mensuellement.	mensuellement
e. Les éviers en acier inoxydable, les robinets et les comptoirs situés dans l'atelier d'entretien et dans l'atelier de peinture doivent être nettoyés mensuellement.	mensuellement
Toutes les fontaines doivent être nettoyées et désinfectées quotidiennement et être détartrées sur une base hebdomadaire.	quotidiennement hebdomadairement
EDT 4.3.9a Salle de conditionnement physique(B099), bureau de la sécurité des services de commissionnaires	
a. Les planchers doivent être balayés tous les trois jours.	3 jours
b. Les planchers doivent être nettoyés à la vadrouille toutes les deux semaines.	2 semaines

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.